

nationaux français en limitant à six le nombre de leurs épreuves de Championnat, les faire disputer selon la formule de deux manches de 40' + 2 tours et faire partir ensemble les trente pilotes sélectionnés.

\* Mr FRAGNAUD s'inquiète du peu d'intérêt porté au Moto-Ball et précise qu'il fait tous ses efforts pour convaincre les clubs et le public à se pencher sur la discipline. Il insiste sur le caractère attractif du Grass-Track fort pratiqué dans le Sud-Ouest.

\* Mr PAQUET souligne qu'il a pris la question du Tourisme à 0, car depuis quelques années cette commission ne fonctionnait plus. Il veut marquer le début de son activité en établissant dès cette année un classement national des concentrations organisées en France, et en projetant un grand rassemblement motocycliste ouvert à tous les pratiquants du Tourisme, affiliés ou non.

29 Novembre 1969

\* Bien que les nouvelles tarifications aient fait l'objet de certaines critiques, les membres du Comité confirment les décisions prises le 28 Juin dernier.

\* Mr MOREAUX, Secrétaire Général, évoque l'aménagement des locaux, le renouvellement du matériel, la fabrication du journal, le don fait à la F.F.M. par la Société TOTAL d'un car-secrétariat etc... Bref, le renouveau de la Fédération.

\* Mr CORNET, tout en regrettant le petit nombre d'épreuves en circuits, salue la reprise du Bol d'Or, couru après neuf ans d'interruption. La Commission <sup>est chargée</sup> de former des équipes de coureurs et de confier à M<sup>rs</sup> SAVOYE et MOULIN le soin de les accompagner à l'étranger.

\* Mr van LAERE signale qu'une commission restreinte comprenant quatremembres de la Commission de Moto-Cross et quatre coureurs se réunira courant Décembre, afin d'étudier nombre de questions posées par les coureurs inter-experts. De nouvelles dispositions relatives au Championnat y seront examinées.

\* Mr PAQUET donne quelques explications sur la carte de Tourisme envisagée par la F.I.M.. Il salue les efforts de Mr NOUVEL qui oeuvre en vue de faire aménager un emplacement pour les motocyclistes dans le cadre touristique de la côte Languedoc-Roussillon.

\* Mr COUTURIER indique que conformément aux indications données par la Commission des Circuits, la Commission Technique a établi pour les machines de sport un règlement aussi proche que possible de l'authenticité.

\* Il est rappelé que le coût des accidents en matière de responsabilité civile est en progression constante et il est demandé tant aux organisateurs qu'aux délégués de la F.F.M. aux commissions de visite, de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas accroître les risques.

\* Il est encore précisé que c'est aux Ligues Régionales d'émettre un avis favorable ou non en ce qui concerne la délivrance par la F.F.M. des licences internationales

\* Mr ACAT fait part enfin de son intention de créer sur le Circuit BUGATTI une école de pilotage pour motocyclistes.

**1970**

6 Mars.

\* Les membres du Comité complètent la composition des Commissions de Moto-Ball, de Tourisme et la Technique. Ils suggèrent qu'il soit formé à l'intérieur de chacune d'elles des commissions de travail, chargées de déterminer les conditions d'application des décisions d'ordre général prises par les commissions dans leurs réunions plénières.

\* Les rapports des officiels fédéraux destinés à être lus lors de l'Assemblée Générale et le budget proposé pour l'année 1970 reçoivent l'approbation unanime du Comité.

- Trop de demandes de licences internationales parviennent à la Fédération avec toutes les signatures voulues, sans que les postulants puissent fournir un palmarès suffisant pour obtenir satisfaction. Une étude sera entreprise afin de déterminer les conditions de délivrance pour toutes les disciplines.

30 Mai.

L'ensemble des tarifications (licences, forfaits, cotisations) est maintenu sans changement pour 1971, bien que deux modifications soient à prévoir pour le calendrier international : les variations du Franc suisse et le doublement du droit F.I.M. pour toute inscription en cours d'année.

- \* Les trois Grands Prix ont été organisés avec succès le 19 Avril à Pernes-les-Fontaines, le 10 Mai à Vesoul et le 17 Mai au Mans.
- \* La France s'est vue chargée de l'organisation du prochain Congrès de la F.I.M. qui se tiendra à Cannes du 17 au 24 Octobre.
- \* Le projet de Mr NOUVEL d'aménager un village de toile pour les motocyclistes au bord du littoral Languedoc-Roussillon ne pourra se réaliser : l'emplacement prévu relève d'un achat de terrain d'un montant fort important et non d'une mise à disposition gracieuse.

21 Novembre.

- \* Mr CORNET se réjouit du renouveau que connaît la Vitesse à tous les points de vue et il félicite les organisateurs qui apportent le meilleur soin à la mise sur pied de courses intéressantes. Par ailleurs il est évident que de nouveaux talents se font jour au niveau des pilotes nationaux. Le démarrage subit des grosses cylindrées a incité la Commission à prévoir une seconde catégorie à l'intérieur du Critérium des Sports et à admettre également les 750cc. en formule course.
- \* Mr van LAERE estime que la nouvelle formule du Championnat a quelque peu aguerris les pilotes. Deux séries ont été créées : celle des 500 et celle des 250cc de trente coureurs chacune. Quinze seront désignés par la Commission au vu des résultats de l'année passée et quinze autres devront gagner leur qualification dans des épreuves spéciales. Le barème des prix a été revalorisé et il a été décidé d'attribuer des points en chaque manche pour permettre à des pilotes malchanceux de ne pas perdre le fruit de leurs efforts. Il a été également envisagé d'instituer des courses pour la classe 125cc.
- \* Mr PAQUET fait savoir que la Commission de Tourisme a pris connaissance du classement du Championnat des Concentrations et décidé de récompenser les dix premiers clubs classés. L'an prochain, la formule sera différente, une seule concentration par Ligue étant retenue. Enfin Mr PAQUET félicite Mr CORNET et le Moto-Club d'Auvergne pour la parfaite organisation du rassemblement national des Francs-Motards à Clermont-Ferrand.
- Mr LESUEUR informe le Comité qu'il conviendra de borner l'action de la F.F.M. en 1971 aux seuls points suivants : création d'une licence de Tourisme assortie des garanties d'assurances de la M.N.S. - organisation du Tour de France motocycliste - création d'un bulletin d'information pour la Presse - relations avec l'O.R.T.F.

6 Mars

1971

- \* Election de Mr SEERY à la présidence de la Commission de Trial, suite au décès de Mr ACAT.
- \* La multiplicité des clubs qui se créent actuellement et qui n'ont qu'une simple vocation touristique, invite le Comité à instituer des clubs "adhérents" dont le statut sera différent de celui des clubs affiliés à vocation sportive.
- \* Les concours nécessaires pour mener à bien l'organisation du Tour de France motocycliste étant actuellement insuffisants, il semble nécessaire de reporter ce projet à 1972.
- \* Des incidents ayant marqué le déroulement des courses de côte de Méru et Lapize, le Comité fait savoir qu'il s'agit là d'une question concernant organisateurs et coureurs et que la Fédération n'a pas à prendre parti.
- \* Il est admis qu'un coureur licencié en activité puisse être élu membre à part entière d'une commission et que sa profession de journaliste n'a pas à entrer en ligne de compte dans sa représentation au sein de la commission pour laquelle il a été élu.

19 Juin.

- \* Mr LESUEUR informe l'assistance que les ressources de la F.F.M. doivent être revues périodiquement, compte-tenu de l'évolution des charges, et fait adopter par le Comité une augmentation du droit d'inscription des épreuves, différent selon qu'elles sont prévues avec ou sans recettes. Augmentation également des licences de Commissaires de route pour faire bénéficier ces derniers des garanties de la M.N.S. et de toutes les autres licences, en raison des frais entraînés par la fabrication de l'annuaire.

Les forfaits sont également réétudiés et création à cet effet de deux catégories de Moto-Cross internationaux :

- liberté totale d'engagement des coureurs, droit 450 frcs, forfait 3.500 frcs
- engagement limité à dix coureurs étrangers - 250 - 2400 frcs

Le forfait pour les Grands Prix est porté à 4.000 frcs

\* Il est projeté de créer une Association Sportive contrôlée par la F.F.M. pour l'organisation de certaines grandes épreuves telles que le Tour de France, le Rallye F.I.M. , les Francs-Motards, les Six Jours etc... dont l'importance échappe aux possibilités financières et matérielles d'un seul club.

\* Le Bureau renonce à l'idée de faire reconnaître la F.F.M. comme étant association publique, les contraintes en découlant ne contre-balançant pas l'avantage financier souhaité.

\* La Commission Interministérielle ayant accepté de porter à 1500cc la cylindrée maximum des motocycles en compétition, le Comité décide par mesure de prudence que les machines d'une cylindrée supérieure à 750cc seront seulement admises dans les courses d'Endurance se disputant sur une durée minimum de trois heures.

\* Il est demandé aux Ligues de recruter et de former des équipes de pointeurs qui pourraient être mises à la disposition des chronométreurs officiels pour les épreuves de classement.

\* Un projet d'épreuves promotionnelles pour machines de sport (Coupe des 4 Saisons) va être mis à l'étude en fonction du prix de location des circuits.

\* Si le démarrage des courses de promotion en Moto-Cross s'avère satisfaisant, il importe d'étudier un règlement précis à leur sujet, écartant par exemple la participation de coureurs chevronnés.

2 Octobre

\* La Commission de Trial décide, à titre d'essai, de tenter d'organiser le Championnat de Trial sur dix épreuves seulement, ce qui fait craindre à plusieurs organisateurs non inscrits au classement de ne pas disposer d'un nombre de pilotes suffisant.

\* Mr COUTURIER énumère quelques dispositions nouvellement insérées dans le règlement de la formule Sport : diffusion à 50 exemplaires minimum des machines en France, guidons à bracelets et carénages du commerce autorisés.

\* Mr van LAERE s'estime satisfait du déroulement des Championnats de France de Moto-Cross, dont le règlement aura à supporter quelques petites modifications pour 1972 (classement final sur la moitié des manches disputées plus une, réduction à 25' plus 2 tours de la durée des épreuves des sidecars et des juniors). La saison a vu la suprématie de Serge BACOU qui a remporté les deux titres en 500 et en 250cc. Par contre, peu de satisfactions au Trophée des Nations (France 12ème sur 14 nations) et au Moto-Cross du même nom (8ème sur 11 nations). Seuls les jeunes auront brillé davantage lors de la Coupe de l'Avenir (5èmes sur 12 nations).

\* Face aux difficultés que connaît la Commission des Circuits, Mr CORNET propose de constituer un groupe de travail qui étudiera un certain nombre de projets avant de les présenter en réunion plénière. Il regrette le manque de considération porté aux délégués fédéraux sur les épreuves, tout autant que les absences non justifiées de pilotes, pourtant régulièrement engagés au départ des courses.

\* La Commission a décidé que pour obtenir une licence inter-senior il faudra à l'avenir avoir été classé dans les cinq premiers du Trophée de France ou pouvoir justifier de six classements dans les courses de Vitesse des deux années précédentes.

\* Mr PAQUET signale que la présence en grand nombre de jeunes motocyclistes parfois désordonnés pose de graves problèmes à la Commission de Tourisme et qu'il conviendrait d'étudier le moyen de les canaliser.

\* Si le Grand Prix de France de Vitesse 1972 accordé à l'U.M. de l'Ain ne peut être couru pour des raisons de sécurité sur le circuit de Bourg-en-Bresse, son organisation sera alors confiée au M.C. d'Auvergne.

11 Décembre.

- Les statistiques de ce début Décembre sont encourageantes :  
 5658 licences délivrées en 1971 contre 4977 l'an passé et 4341 en 1966,  
 644 épreuves disputées en 1972 contre 560 en 1971 et 325 en 1966,  
 Le nombre des clubs est en augmentation de 30% sur l'ensemble de la France.

Mr LESUEUR tire les conclusions suivantes d'une conférence de presse tenue récemment à la F.F.M. :

- a) tenues régulières de tables rondes réunissant les personnes intéressées par le développement motocycliste,
- b) désir d'une modification profonde des structures du Championnat de France de Vitesse,
- c) approbation unanime de la Presse quant aux structures du Moto-Cross en France, mais souhait de voir nos crossmen tenir une place plus honorable dans les compétitions internationales,
- d) souhait de voir la Commission de Trial s'intéresser à l'Enduro,
- e) création de la licence Tourisme,
- f) renaissance en France des épreuves de Speedway.

1972

7 Avril.

Du procès-verbal de cette réunion, il ressort essentiellement que le Ministre de l'Intérieur s'est déclaré prêt à ne reconnaître que la F.F.M. pour organiser les épreuves sportives. Par contre, le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne s'est pas encore manifesté.

\* Mr LESUEUR indique que la F.F.M. se trouve devant un problème important qu'elle se doit de résoudre de toute urgence et qui consiste à mener une action de politique générale, à savoir si elle doit ou non s'intéresser aux touristes et aux pratiquants.

\* Mr PAQUET lui répond en précisant que la Commission de Tourisme qu'il préside a été unanime à demander que le Comité veuille bien procéder à une étude complète de la question. Une commission restreinte est alors désignée chargée d'étudier un premier projet.

(Cette réunion du Comité précédait celle de l'Assemblée Générale devant se tenir le lendemain. Elle n'est pas évoquée à la suite de ce texte)

30 Septembre.

Une circulaire titrée "Objectif l'an 2000" a été adressée à tous les membres du Comité. Mr LESUEUR invite les Présidents de Commissions à exposer les conclusions qu'ils en ont retiré.

\* Mr CORNET pense que si la Vitesse est actuellement florissante, des réformes plus ou moins importantes s'imposent notamment à propos des formules des Championnats. De nouveaux circuits sont en cours de création et il importe que les futurs organisateurs soient secondés tant au point de vue de leur secrétariat sportif que des mesures de sécurité à adopter en particulier au niveau des spectateurs. Mr CORNET pense encore qu'il conviendrait de s'occuper de l'attitude de la Presse qui, en certains cas, va très loin dans la critique.

\* Au sujet de la Vitesse, le Bureau a envisagé la création d'équipes de direction comprenant un directeur de course, un chef de stands, un chef de sécurité, un commissaire technique qui pourraient être délégués dans les épreuves officielles, libérant ainsi les organisateurs de certaines tâches.

\* Mr van LAERE dresse le point de la saison écoulée. Les Championnats ont été remportés dans les diverses cylindrées par S. BACOU en 500cc., JC. NOWAK en 250cc. JC. BONTEMPS en junior et DENIS/SELERY en sidecar. En 125cc, le titre ne devrait pas échapper à FRANCRU. Considérant les résultats moyens acquis par la France dans les grandes épreuves officielles disputées par équipes, Mr van LAERE proposera à la Commission de Moto-Cross d'orienter différemment sa politique générale en s'appuyant sur une nouvelle génération de coureurs. Des contacts ont été pris avec la Belgique et la Hollande afin que nos jeunes puissent en début d'année aller se familiariser avec les pilotes de ces deux fédérations.

\* Dans le domaine du Trial, Mr SEERY relate que pour la première fois deux équipes françaises ont participé aux Six Jours Internationaux. Un résultat d'ensemble convenable peut en être retiré, puisque nos coureurs sont revenus avec une médaille d'or, trois médailles d'argent et deux de bronze.

\* En Moto-Ball, Mr FRAGNAUD rapporte que la finale de la Coupe d'Europe a vu la victoire du M.B.C. Camaret sur l'équipe soviétique.

\* En matière de promotion et de publicité, Mr LESUEUR rappelle que depuis plusieurs

années déjà, la F.F.M. a entrepris plusieurs actions en vue d'intéresser diverses firmes au sport motocycliste. Jusqu'à présent ces actions ont pu sembler ne pas donner de résultats, mais il se pourrait que l'on récolte prochainement le fruit de ces efforts.

C'est ainsi que TOTAL va offrir à la F.F.M. un second car-secrétariat. De même la Régie Française des Tabacs va nous céder deux camions qui pourront être utiles aux équipes de France lors de leurs déplacements à l'étranger. La Société YACCO va subventionner largement le Coupe des 4 Saisons. La radio et la télévision commencent à se pencher sur nos épreuves.

\* Reprenant une idée de Mr LESUEUR, Mr PAQUET pense que ce serait une très bonne chose si, à l'intérieur des Services de la F.F.M., un bureau spécial pouvait être aménagé pour les activités touristiques. Il regrette que la licence Tourisme n'ait pas été appréciée jusqu'à présent et ajoute qu'elle constitue un échec.

\* L'Assemblée Générale se tiendra fin Février début Mars et procédera au renouvellement complet du Comité et à l'élection du Président.

1973

### 3 Mars

Réunion du nouveau Comité qui n'a pas perdu un seul de ses membres et auquel se sont adjoints les représentants des Ligues de Lorraine, de l'Île de France et de Bretagne, plus encore deux membres cooptés imposés par la Jeunesse et les Sports en considération de leur activité sportive antérieure.

\* Nous n'avons pas trouvé trace du résultat des votes effectués lors de la toute récente Assemblée Générale. Nous donnons ci-après la composition du Bureau élu ce jour, Mr LESUEUR ayant été reconduit à la présidence de la F.F.M. le 25 Février dernier.

Vice-Présidents : MMs CORNET, FRAGNAUD, PAQUET et van LAERE

Trésorier : Mr DERIEN

Secrétaire G<sup>al</sup> : Mr MOREAUX

Il est ensuite procédé à l'élection des membres et des Présidents des différentes Commissions, composées de membres du Comité et de membres présentés par les Ligues Régionales.

Commission Sportive	Pdt Mr DRUET
Commission des Circuits	- Mr CORNET
Commission de Moto-Cross	- Mr van LAERE
Commission de Trial	- Mr SEERY
Commission de Tourisme	- Mr PAQUET
Commission de Moto-Ball	- Mr FRAGNAUD
Commission Technique	- Mr COUTURIER

### 10 Mars.

\* Il est rappelé aux Présidents de Ligues que tous les commissaires de route ou de piste remplissant une fonction quelconque dans le cadre d'une manifestation sportive, doivent être titulaires d'une licence fédérale les couvrant contre les risques pouvant leur survenir.

\* Il est également précisé que la M.N.S. n'intervient qu'en complément des différents régimes sociaux d'assurance individuelle et qu'elle ne s'y substitue pas.

\* La prime versée par la F.F.M. à ladite M.N.S. étant inférieure de 25% au montant des sinistres réglés par elle, une augmentation de tarif s'avèrera inévitable pour 1974.

\* Egalement le Bureau a envisagé un relèvement des cotisations-clubs: soit le droit fixe, soit celui imposé par membre.

\* Les frais de chronométrage antérieurement supportés par la F.F.M. à l'occasion des grandes épreuves seront désormais à charge des clubs.

\* Les clubs organisant des séances d'entraînement avec public payant auront à acquitter le forfait d'une épreuve de capacité nationale.

\* La F.F.M. étant partie prenante avec le journal L'EQUIPE dans l'organisation du Tour de France, il est demandé aux Ligues et aux clubs se trouvant sur l'itinéraire d'apporter leur meilleur concours à la F.F.M.

\* POLITIQUE GENERALE. Mr LESUEUR demande aux membres du Comité d'apporter la plus extrême attention à la décision qu'il leur demande de prendre et qui va engager la Fédération dans les années à venir. Face à l'expansion croissante du Motocyclisme et à l'accroissement des structures anciennes, il appartient au Comité de fixer sa position sur la dimension qu'il compte donner à la F.F.M.

Trois politiques sont possibles :

- a) Tout d'abord s'en tenir en quelque sorte à ce qui a été fait jusqu'à maintenant, et qui maintient la Fédération sur la voie sportive uniquement.
  - b) Continuer l'évolution actuelle et régler les problèmes au jour le jour, poursuivre une croissance anarchique, sans aucune pensée directrice, avec tous les risques que cela peut comporter.
  - c) Modifier de fond en comble notre façon de voir et qui peut déboucher sur une très grande Fédération en s'intéressant à tous les aspects motocyclistes.
- A l'unanimité, les membres du Comité souhaitent que l'on puisse adopter la troisième voie définie par le Président et chargent le Bureau de présenter un plan de mutation très élaboré.

30 Juin.

- \* A la suite des graves incidents qui ont entaché l'organisation du Prix F.I.M. à Charade et l'annulation des autres épreuves, des sanctions furent prises par la Commission des Circuits contre les coureurs instigateurs du mouvement. Mr LESUEUR fut alors l'objet de sollicitations diverses émanant des pilotes, de la Presse voire des Pouvoirs Publics, tant les sanctions, unanimement semblaient trop lourdes.
- \* Il est alors décidé de suspendre les sanctions pour ramener le calme et le Comité est invité à approuver le communiqué ci-après :

"Le Comité de Direction de la F.F.M. dans sa réunion du 30 Juin 1973 a pris connaissance des incidents survenus sur le Circuit de Charade, les 26 et 27 Mai derniers. Dans un but d'apaisement général, il décide de ne pas donner suite auxdits incidents, sauf à infliger un blâme et un avertissement sévère aux coureurs du Critérium 750 qui, en dépit des instructions qui leur étaient données, tant par les commissaires de route que par le service d'ordre, ont forcé le barrage et se sont engagés sur la piste alors qu'une course était lancée.

"A l'heure où les problèmes de sécurité sont ressentis avec acuité et où la protection des circuits est directement mise en cause, on ne saurait admettre que les pilotes eux-mêmes en viennent à créer des risques supplémentaires dont ils seraient à la fois les auteurs et les premières victimes".

\* Les membres du Comité décident en conséquence de procéder fin Septembre à la réélection de la Commission des Circuits, composée sur des bases nouvelles, de faire visiter chaque circuit par une commission interne de deux membres : un pilote et un organisateur, de procéder à la création d'équipes de direction de course et de définir leur autorité.

Bien que certains membres de l'assistance regrettent que des mesures plus sévères ne soient pas prises à l'encontre des coureurs qui ont causé un grave risque d'accident lors du Critérium des Sports, le Comité approuve à l'unanimité la position prise par le Président et adoptent toutes les mesures portées sur le communiqué.

\* Une subvention exceptionnelle de 15.000 frs est accordée à la Commission de Trial (chargée de l'Enduro) pour permettre à un certain nombre de pilotes de participer aux Six Jours Internationaux organisés aux U.S.A.

\* Le niveau de la vie ne cessant de croître, un séminaire a étudié un relèvement général des droits F.F.M. se décomposant comme suit :

- a) Cotisations clubs : le droit fixe reste sans changement, mais la cotisation par membre passe à 2 frs avec un contrôle sur le nombre de timbres qui seront demandés.
- b) Augmentation du prix de la licence inter qui passerait à 500 frs et de la licence nationale pratiquement à 250 frs.
- c) Relèvement des tarifs des forfaits de 20% et application d'un forfait de 10.000 frs pour tous les Grands Prix donnant lieu à un classement F.I.M.

\* Il a été envisagé de catégoriser les licences et de limiter leur capacité lors de la première année de délivrance, de classer les responsables de la sécurité autour des pistes, de contrôler le bien-fondé des licences de directeurs de course, d'imposer à tout club organisateur un minimum de licences d'officiels. Il est envisagé d'étudier un éventuel transfert de la F.F.M. en province.

- \* Le Tour de France 1973 couru vers la mi-Mai a connu un franc succès populaire et constitue une propagande magnifique pour le Sport Motocycliste.
- \* La représentation française au Rallye International de la F.I.M. qui s'est tenu en Italie a valu à la F.F.M. de se classer plus qu'honorablement.
- \* Il est confirmé que du 1er Novembre au 29 Février, les épreuves dites hivernales bénéficieront d'un forfait réduit de 50%.

28 Septembre.

- Mr CHAUDET, Directeur de la M.N.S., invité à la réunion, entretient le Comité du fonctionnement de la Mutuelle. Il précise que les dernières augmentations sont essentiellement dues au relèvement important des indemnités décès ou incapacité souscrites par la F.F.M., ainsi qu'à celui des indemnités journalières accordées aux ayant droit en cas de perte de salaire ou de revenu. Il recommande aux Présidents de Ligues d'insister auprès de leurs pilotes sur l'obligation absolue qui leur échoit de ne pas négliger les régimes sociaux d'assurance obligatoire, dont ils perdent inévitablement le bénéfice lorsqu'ils cessent toute activité professionnelle pour ne se consacrer qu'au sport.
- \* Mr MOULIN expose les nouvelles formules envisagées quant à la délivrance des licences : Junior de 16 à 18 ans, Senior de 18 à 22 ans, Nationale au dessus de 22 ans. Le Comité accepte ces propositions demandant toutefois que des efforts soient entrepris auprès des Pouvoirs Publics afin d'autoriser les jeunes de 16 à 18 ans à piloter en course des engins de 250cc. maximum. Il décide que lors de sa première année de licence un coureur ne pourra piloter en course, quelque soit son âge, une machine d'une cylindrée supérieure à 250cc.
- En ce qui concerne l'imposition d'un certain nombre de licences d'officiels aux clubs, le Comité décide qu'un club non organisateur devra en souscrire au minimum trois, un club organisant en national ou régional six, en international dix. Les futurs directeurs de course devront exercer en tant qu'adjoints pendant deux ans, avant de solliciter leur licence définitive. Les sidecaristes, lors de leur première année de licence ne pourront obtenir qu'une licence nationale, l'avis de la Ligue étant requis pour l'obtention de la licence inter. Enfin il est précisé qu'en dehors des listes de notoriété établies par les commissions, les coureurs qui voudront une licence senior devront justifier de 60 points acquis sur deux ans, et que cette dernière pourra être retirée à un pilote ne justifiant pas d'un minimum de 32 points acquis toujours sur deux ans.
- Le barème des licences est adopté à l'unanimité.
- \* Suite à la décision prise par le Comité le 30 Juin dernier consécutivement aux événements de Charade, il est procédé à l'élection du Président et des membres de la nouvelle Commission des Circuits. Mr MEUNIER est élu Président. Sont également élus quatre membres du Comité : MMrs MOULIN, SAVOYE, VIMONT, DOTTO et quatre autres membres pris en dehors du Comité à savoir MMrs TIMOSI, J.P. MOREAU, CHEVALIER et ARDOIN.
- \* La Commission de Moto-Cross se montre d'accord pour accepter quatre coureurs en son sein avec voix délibératrice. Les coureurs ayant marqué 40 points minimum dans le Championnat 1973 seront qualifiés d'office pour les Championnats 1974.
- \* La participation des pilotes français aux Six Jours Internationaux disputés aux U.S.A. a été plus qu'encourageante, puisque l'équipe française a ramené deux médailles d'or (MMrs QUEIREL et FIGUREAU), deux médailles d'argent (MMrs COUTARD et CHALIGNE), une médaille de bronze (Mr THOMAS). Le Jury international a décerné à l'équipe la coupe WATLING récompensant la fédération la plus méritante.
- Mr LESUEUR indique qu'il ne serait pas impossible que la F.F.M. puisse elle aussi organiser les I.S.D.T. dans l'avenir et il suggère qu'il serait peut-être bon de mettre sur pied une épreuve du même style se déroulant sur trois jours.
- \* Le rapport de la Commission de Tourisme est pessimiste : demi-succès de la licence et de la carte de randonneur. Les concentrations sont de moins en moins prisées. La Commission donne un avis favorable à la création de clubs adhérents, pour autant qu'ils soient composés de trente membres minimum. Cette création est acceptée par le Comité à titre d'expérience.

22 Décembre : rapports des commissions.

- Mr MEUNIER précise que la Commission des Circuits remaniée le 28 Septembre s'est adjoint le concours de quatre coureurs élus par leurs pairs. Il pensait qu'en fonction de sa composition variée (organisateurs, dirigeants, coureurs) il pourrait effectuer un travail constructif et profitable au Sport motocycliste. Malheureusement cet espoir semble actuellement peu justifié en considération des tensions internes qui existent au sein de la Commission. Il avait initialement décidé de créer quatre commissions de travail appelées à oeuvrer sur la Régularité, les Courses de côte, la sécurité, les questions de discipline. Il s'avéra par la suite que les règlements de Championnat furent envisagés pratiquement sous l'influence exclusive des coureurs soucieux de leurs seules épreuves, et indifférents au cas des pilotes nationaux et des épreuves de promotion. Dans ces conditions deux démissions s'ensuivirent : celles de MMs ARDOIN et OFFENSTADT. Qui plus est, les pilotes siégeant à la Commission se voient contestés par les représentants des petites cylindrées et des sidecars affichant un nombre important de signatures, alors que les pilotes en place actuellement n'ont pour le moment, comme accreditif, qu'une lettre signée d'un seul coureur, Mr BOURGEOIS.

Mr MEUNIER déclare que sa déception est grande de ne pas avoir pu réaliser ses espérances, après que trois réunions eussent été déjà tenues.

\* Mr van LAERE fait savoir que l'année 73 a été essentiellement une année de transition pour l'Equipe de France et les Grands Prix. Les jeunes coureurs lui ont causé toute satisfaction. S'il attend les directives de Mr LESUEUR avant de lancer un nouveau programme, il convient de noter toutefois la création d'épreuves de promotion ainsi que la création d'un groupe de supporters.

\* Mr FRAGNAUD annonce les clubs de Moto-Ball champions de la saison :

Nord-Ouest : M.B.C. HOULGATAIS	Nord-Est : SUMA A de Troyes
Sud-Est : M.B.C. CAMARET	Sud-Ouest : M.B.C. PESSACAIS

La Coupe de France a été remportée par l M.B.C. CAMARET

\* Mr SEERY souligne que l'objectif essentiel de la Commission de Trial consistait dans la mise en place des équipes d'Enduro. L'annexe K régissant la discipline est à l'état de projet avancé, en passe d'un dernier examen sur le plan administratif. Il salue l'enthousiasme des clubs qui, cette année, ont organisé des Trophées d'Enduro appelés à devenir en 1974 un véritable championnat.

\* Mr LESUEUR a obtenu de la Jeunesse et des Sports que les épreuves sportives devaient comporter désormais le visa de la F.F.M. De même, le Groupement Technique des Assurances a donné son accord dans ce sens. Ont été évoqués avec le Ministre les problèmes posés par la Moto verte, le patronage des épreuves promotionnelles, l'aide pour les Trois Jours d'Enduro, enfin la création d'un complexe motocycliste. Le Président fait encore savoir aux membres du Comité les craintes que lui inspirent la crise pétrolière et la situation politique internationale. Il estime qu'il convient d'adopter une politique de prudence et de réserve et d'appliquer des restrictions à toutes les dépenses fédérales : réunions, déplacements, salaires etc.. Le Comité donne son accord à l'exposé de Mr LESUEUR.

\* La F.F.M. est contrainte d'abandonner l'organisation de la Coupe des 4 Saisons en Vitesse, du fait que les Patrons de Circuits qui réclament à grands cris des épreuves de prestige, refusent de faire un effort en faveur des épreuves de promotion et veulent à tout prix rentabiliser chacune de leurs organisations. Tous s'accordent à regretter la disparition de ladite Coupe, qui sur l'ensemble de ses quatre courses annuelles, permettait à quelques six-cent jeunes de se lancer dans la compétition. YACCO comprenant les difficultés de la Fédération a toutefois accepté de reporter son effort financier sur les épreuves de promotion en Moto-Cross.

\* La Commission des Circuits décide finalement de fixer à 500cc. maximum la cylindrée admise en première année de licence.

\* Le Comité est invité à revoir le problème de la représentation des coureurs au sein de cette dernière commission, plusieurs de ses membres estimant que les coureurs y siégeant actuellement ne sont pas représentatifs de l'ensemble des pilotes et qu'ils ne forment qu'une petite caste fermée de coureurs internationaux.

\* Mr SAVOYE demande si à l'instar de ce qui se pratique dans le Moto-Cross, il ne serait pas possible de mettre sur pied une Equipe de France de Vitesse pour disputer les Grands Prix de la F.I.M. Mr LESUEUR lui affirme que l'idée est intéressante mais qu'elle suppose un support financier extérieur à la F.F.M.



1974

K

10 Novembre

(Réunion tenue à l'issue du premier Congrès de la F.F.M. tenu à Vichy du 7 au 10 Novembre. Nous n'en possédons pas le compte-rendu)

\* Mr LESUEUR rapporte que la Fédération est, depuis peu, bien représentée à la F.I.M. puisque Mr CORNET a été élu à la Commission des Courses sur Route, Mr FRAGNAUD à la Commission des Courses sur pistes, Mr COUPURIER à la Technique, lui-même étant élu Vice-Président de la F.I.M. Il rappelle que Mr van LAERE pour le Moto-Cross et Mr PAQUET pour le Tourisme sont déjà membres des commissions correspondantes et n'étaient pas soumis cette année à réélection.

\* Le rapport financier de l'année 1973 est adopté à l'unanimité.

\* Il est décidé que la part des Ligues soit fixée à 20% sur les forfaits.

\* Les compte-rendus des travaux des différentes commissions sont acceptés à l'unanimité. Monsieur LESUEUR tient toutefois à préciser que cette approbation est conditionnelle, puisqu'il faudra ultérieurement examiner l'ensemble des propositions et voir s'il n'existe pas de contradictions entre ce que désirent les uns et les autres, ce qui est rapidement réalisable et ce qui devra être reporté dans l'année.

\* Suite à une lettre de sept membres de la Commission des Circuits faisant état de divergences en son sein, Mr LESUEUR annonce qu'il a été amené à demandé à Mr MEUNIER de lui remettre sa démission de Président de ladite commission.

Il est aussitôt procédé à l'élection de son successeur et après deux tours de scrutin, Mr SAVOYE est élu Président. Il demande à réfléchir quelques jours avant d'accepter la mission dont il est chargé.

(Aucune autre réunion n'a été apparemment tenue dans l'année)

1975

27 Juin.-

- Le Congrès de Vichy institué pour compenser les réunions trop fréquentes de commissions en cours d'année provoque quelques observations. D'une part quatre jours d'absence consécutifs causent de sérieux ennuis aux bénévoles dans l'exercice de leur profession; d'autre part d'aucuns font valoir que le délai entre deux congrès est beaucoup trop important et qu'ils ont l'impression d'être coupés pendant une longue période de la Fédération. Il est jugé dans l'ensemble préférable d'en revenir à l'ancien système. Le Comité décide en conséquence que les commissions se réuniront comme par le passé à Paris, au cours des mois d'Août, Septembre et Octobre et que le Comité avalisera ensuite les décisions qui s'imposent.

\* Dans le cadre d'un rapport financier succinct, il est décidé qu'un Comité de gestion viendra mensuellement contrôler la comptabilité, France-Moto, l'administration générale et la marche des services sportifs.

\* En présence de Mr DURRY, de la Jeunesse et des Sports, il est traité du déplacement du siège social avec construction de pistes, des rapports avec l'U.F.O.L.E.P. des épreuves de promotion etc... Il est fait savoir que la loi MAZEAUD suppose des moyens, mais qu'il faut d'abord la faire voter et entreprendre ensuite une action près d'autres ministères.

\* Le Comité définit les rapports qu'il envisage d'échanger avec l'U.F.O.L.E.P. Reste à savoir si de son côté cette association voudra bien les accepter.

\* En ce qui concerne la Moto verte, il est certain que la Direction des Sports voit cette activité d'un oeil favorable, mais il convient de vaincre certaines réticences causées par le bruit des machines et par une mauvaise propagande faite à la moto par des gens qui ne sont pas sous le contrôle de la Fédération.

\* Tenant compte que les tarifs actuels ont été décidés en 1973 (c'est à dire avant la crise de l'énergie, le Comité estime à son grand regret qu'il est absolument nécessaire de les reviser et décide d'augmentations portant sur les cotisations-clubs, le calendrier, les licences et les forfaits.

\* Suite à un accident mortel survenu à Guichen, il est rappelé que le visa délivré par la F.F.M. aux organisateurs ne touche que les conditions de déroulement sportif d'une épreuve. C'est en fait la Commission départementale de Sécurité qui homologue le circuit en fonction des normes définies par le Ministère de l'Intérieur. Bien que la Commission des Circuits ait créé sa propre commission de sécurité, c'est en fait la Commission départementale qui importe en matière d'aménagement des pistes pour une compétition à une date donnée.

\* Tourisme. Etant donné que les concentrations sont actuellement interdites, Mr PAQUET demande à ce que l'on veuille bien le relever de ses fonctions sur le plan national.

\* Mr BON, Président de la Commission de Moto-Ball évoque les conditions dans lesquelles le titre de Champion de France a été attribué à Houlgate. Le Comité confirme la décision de la Commission.

\* Technique. Mr COUTURIER compte se pencher sur la question de l'homologation des casques qui donne lieu à problèmes.

10 Novembre. (Séance de clôture du Congrès de Vichy 75, compte-rendu des commissions)

\* Circuits. Après une première année de présidence, Mr SAVOYE s'estime satisfait du travail accompli, sa commission enregistrant un nombre sans cesse croissant de licenciés et de demandes d'organisation. Mais là, surgit le manque d'effectifs pour assurer les délégations sur les circuits et permettre à la sous-commission de sécurité d'assumer complètement son travail à travers la France.

Mr SAVOYE se déclare comblé sur le plan international avec les prestations de Michel ROUGERIE, Patrick PONS, GODIER-GENOUD, J. FINDLAY etc... Au plan national toutes les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions et le public vient de plus en plus nombreux à nos meetings. *et seront*

Les Coupes Promosport ont été créées autofinancées par les concurrents.

La Régularité va son petit bonhomme de chemin et puis nous avons le Tour de France dont le succès se confirme d'année en année.

Mr SAVOYE conclut en précisant que 72 épreuves de Vitesse ont été disputées, dont 37 courses de côte et 7 circuits de Régularité.

\* Moto-Cross. Mr van LAERE précise que des modifications importantes ont été apportées aux règlements des divers Championnats et la nouvelle formule de classement qui prévoit de retenir les huit meilleurs résultats sur dix manches disputées, donne entière satisfaction. Il souligne l'excellent travail effectué par les délégués permanents sur lesdits Championnats : MMrs COEURET, DRUET, GAUTIER, KERVELLA, MORINIERE et VIDAL. Il poursuit en indiquant qu'en matière de Grands Prix, la Commission a préféré concentrer son effort sur quelques pilotes, plutôt que se disperser sur toutes les catégories. Son but essentiel désormais reste de faire courir le plus souvent possible les jeunes qui manquent cruellement d'épreuves. Une réglementation doit être édictée pour remédier à cet état de fait.

\* Trial/Enduro Mr SEERY rappelle que la France progresse chaque année lors des Six Jours Internationaux et que les résultats de 1975 sont particulièrement encourageants: huit médailles, dont trois d'or. Au plan Trial une nouvelle formule a été instituée: le Championnat se disputera sur cinq épreuves avec une liste de notoriété, mais comportera l'an prochain un ensemble d'épreuves de sélection régionales, la France étant divisée en quatre zones. Quant au Championnat d'Enduro, la Commission a supprimé le Championnat par équipes de clubs et de marques, pour répartir les coureurs en trois classes de cylindrées : 50 - 125, et au dessus, et elle envisage de créer des épreuves dites d'initiation.

\* Moto-Ball Mr BON fait savoir que sa Commission met en place deux nouvelles catégories : les cadets de 14 à 16 ans sur cyclomoteurs et les juniors de 16 à 18 ans sur des machines de 125cc. aux fins d'établir une liaison avec les seniors qui à partir de dix-huit ans peuvent piloter des 250cc. Il fait appel aux Ligues et aux clubs pour l'aider dans la création de ces nouvelles équipes et leur permettre de se manifester le plus souvent possible.

\* Mr PAQUET se montre heureux de signaler qu'en matière de Tourisme le premier Ministre a décidé d'autoriser dix concentrations internationales pour l'année 1976. Ce devrait servir de nouveau départ d'activité à la Commission. La France s'est classée 4ème au Rallye F.I.M. tenu en Pologne. Une sous-commission présentera prochainement un projet de règlement pour une nouvelle licence de Tourisme.

\* En tant que Président de la Commission Sportive Nationale, Mr DRUET demande que le projet d'examen des officiels étudié par sa commission soit rapidement mis en application et qu'une nouvelle définition des fonctions de Directeur de course et des commissaires sportifs soit mise à l'étude sous un avenir proche.

\* Mr LESUEUR évoque la F.I.M. au sein de laquelle il espère bien voir créer une commission particulière pour le Trial et l'Enduro, un fonds de secours F.I.M. et doter la Formule 750 d'un titre de Champion du Monde et non plus d'un titre de Champion d'Europe.

\* Mr CORNET lui succède avançant que le souci général de la Commission des Courses

sur Route est d'améliorer dans toute la mesure du possible la sécurité tant des pilotes de Grand Prix que du public. Plusieurs décisions essentielles concernant le tracé et les dimensions des parcours ont été adoptées. Toutes les protections devront être renforcées. Par ailleurs les Fédérations devront établir des Grading-list mentionnant les noms de ceux de leurs pilotes qu'elles jugent capables de disputer honorablement les Grands Prix. De son côté, la F.I.M. a décidé que les quinze premiers de l'année précédente et les cinq premiers de l'année en cours seront engagés en priorité. Les primes de départ et de classement ont fait l'objet de l'établissement d'un barème.

\* Toujours du côté de la F.I.M. Mr van LAERE fait savoir que la cylindrée maximum des sides en Moto-Cross sera portée à 1000cc dès 1976 et que les primes de départ ont été sensiblement revalorisées. Certains circuits français ont reçu une homologation pour tous types d'épreuves et le principe de la grille de départ avec dispositif basculaire est devenu une obligation.

\* Enfin Mr COUTURIER détaille les questions essentielles étudiées lors du dernier Congrès, à savoir l'utilisation des pneus slick, le contrôle du bruit, le poids et la construction des sides, la cylindrée maximum dans les épreuves du Championnat du Monde, l'homologation difficile des casques etc...

\* L'ensemble des travaux, des propositions, des décisions étudiées à Vichy ayant besoin d'être réexaminées dans leur totalité, afin de voir s'il n'existe pas des contradictions, Mr LESUEUR demande que le Bureau Central soit habilité à prendre toutes décisions utiles quant à leur application. Satisfaction lui est apportée par le Comité.

1976

3 Juin.

\* Suite au vote de la loi du 29 Octobre 1975, des modifications doivent être apportées aux statuts de la F.F.M. en ce qui concerne les Ligues Régionales qui sont créées et peuvent être supprimées à la diligence du Comité de Direction; l'Assemblée Générale ne doit comprendre que les délégués desdites Ligues (deux au maximum) dont tous les membres doivent être licenciés. Le barème permettant de calculer le nombre de voix de chacune d'elles est simplifié. Pour ce qui est de l'élection du Président, il est prévu que le Comité ayant été élu, choisit en son sein un Président qu'il propose à l'élection de l'Assemblée Générale. Ce Comité sera composé de trente membres et non plus vingt-quatre. Il devra comprendre 20% de membres âgés de moins de trente-cinq ans ou n'ayant pas appartenu antérieurement au Comité de Direction.

Il est convenu que chaque commission comprendra trois membres choisis parmi les membres du Comité (et non plus deux), six représentants des Ligues Régionales et deux coureurs en activité.

\* La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 2 Octobre au cours de laquelle le nouveau Comité de Direction élira les membres de toutes les commissions.

Examen de la saison sportive.

\* Bien que la situation soit dans l'ensemble satisfaisante, Mr van LAERE insiste encore sur la création d'épreuves de promotion, trop de jeunes restant encore sur la touche. Il rappelle que c'est seulement avec PEAN et BRUNO en 250cc. et en side-car avec FRANÇOIS et FREUND que des coureurs sont soutenus par la F.F.M. pour leur participation aux épreuves du Championnat du Monde. Il propose enfin au Comité d'accorder les Grands Prix 1977 aux clubs ci-après : le Moto-Cross des Nations au Cognac M.C., le Grand Prix des sides au M.C. de Brou, le Grand Prix des 125cc. au Moselle M.C. (Du fait que le Moto-Cross des Nations est confié à la France, il n'y aura pas de Grand Prix ni en 250, ni en 500cc.)

\* Mr SAVOYE affirme que la Vitesse se porte très bien et en veut pour preuve que de nombreux coureurs français sont classés actuellement dans les dix premiers du Championnat du Monde. Près de 400 jeunes ont demandé à participer à la première épreuve Promo-sport. Un accord auquel serait associé Moto-Revue est à la veille de se conclure sur le plan technique, qui permettrait d'harmoniser la réglementation des coupes de marque, les critérium et les Promo-sport. Pour conclure, Mr SAVOYE indique que le Grand Prix de France sera organisé par le M.C. Paul RICARD, le Prix F.I.M. de formule 750 sera couru sur le circuit de Dijon-Prenois et que le Championnat de la Montagne se disputera sur la course de côte de Treffort.

\* Mr SEERY souligne que le Trial et l'Enduro sont en pleine expansion, que les organisateurs connaissent des difficultés importantes pour faire courir tous ceux qui le désirent. Il pense que les problèmes de la Moto Verte sont tels, que deux commissions différenciées lui paraissent nécessaires, les problèmes étant trop nombreux et trop différents. Le Comité ne se montre toutefois pas d'accord pour créer une Commission spéciale d'Enduro.

\* Mr PAQUET constate que sa Commission est toujours en sommeil malgré l'annonce de onze concentrations internationales acceptées sur le sol français. Afin de prévoir l'avenir, il pense que l'on pourrait s'intéresser à la question des jumelages entre clubs et songer à préparer un projet devdiagonales en s'inspirant de ce qui s'effectue à la F.I.M. 132 motocyclistes français ont participé cette année au Rallye de la F.I.M. en Roumanie. Le Rallye 1977 a été confié à la f.F.M. et le Comité choisit la ville de Pau pour son organisation.

\* Mr FRAGNAUD signale que la première épreuve du Championnat de France de Grass-Track s'est déroulée de façon satisfaisante et qu'elle laisse heureusement augurer de la suite du Championnat.

\* Mr MOREAUX précise que le Tour de France a été organisé sous le contrôle de l'A.S. de la F.F.M. et que sa valeur sportive s'annonce indiscutable.

\* Mr COUTURIER indique que les Commissaires Techniques effectuent normalement leur travail, que le recrutement est poursuivi et qu'à l'exception de quelques problèmes causés par le bruit, la situation est satisfaisante.

\* Après approbation et vérification des comptes par Mr BOUVRON, l'exercice financier 1975 est adopté.

2 Octobre.

- Le nouveau Comité de Direction procède ce jour à l'élection du Vice-Président, des Présidents et des membres des Commissions. Sont élus :

Vice-Président	R. MOULIN	Moto-Ball	M. BOUAT
Secrétaire G <sup>al</sup>	G. MOREAUX	Tourisme	M. SINEGRE-DAVID
Trésorier	L. BOUVRON	Technique	M. COUTURIER
Circuits	B. SAVOYE	Trial/Enduro	M. SEERY
Moto-Cross		Sportive	A. DRUET

Mr MEUNIER est reconduit dans ses fonctions de délégué de la F.F.M. près de la Commission inter-ministérielle.

(Nous n'avons trouvé trace du compte-rendu de l'Assemblée Générale qui a élu Monsieur LESUEUR à la présidence)

5 Février

1977

Compte-rendu des Commissions.

\* Circuits. Mr SAVOYE note la création d'un Championnat Open en sides et en 50cc pour lesquels deux titres seront attribués en chaque classe : un sur le plan international, l'autre sur le plan national. La Commission a supprimé les Trophées de France et le Critérium en raison du rétablissement du Championnat National. La promotion est très bien suivie avec l'organisation des Promosport, formule dans laquelle les jeunes pilotes devront obligatoirement courir lors de leur première année de licence. Deux zones sont créées pour le Championnat de la Montagne, le titre étant acquis après deux demi-finales et une finale. Les Promosport bénéficient cette année d'un programme très étendu de 13 épreuves. La Commission a en conséquence invité la Commission Technique à préparer un projet de règlement permettant aux pilotes de la formule, de disputer en même temps les Coupes de Marque.

Pour vice de forme dans l'imposition par la Commission des Circuits d'une amende de 10.000 frs à trois clubs importants : le M.C. de France, l'A.M.C. de France et l'A.S.M. de Magny-Cours, qui n'avaient pas respecté l'obligation faite à tout club organisateur d'une épreuve internationale de mettre sur pied une journée de promotion, le Comité constatant l'absence de textes justifiant cette imposition ne donne pas suite aux décisions de la Commission des Circuits.

\* Moto-Cross. La Commission décide de mettre sur pied quelques courses de promotion avec le concours de l'A.S.F.F.M. à l'instar de ce qui se pratique en Vitesse. La Coupe des Provinces de France (petite réplique nationale du Moto-Cross des Nations) est créée en classe 250cc. Un cahier des charges pour les organisateurs de Grands Prix sera rédigé et un tableau prévisionnel d'attribution établi pour trois ans.

et en 125cc

\* Le Bureau s'est penché tout spécialement sur la perspective d'un accord avec l'U.F.O.L.E.P. quant à l'organisation d'épreuves mineures pour cyclomoteurs. Le Comité donne son accord pour que les conversations soient poursuivies et sous réserve que la question de la délivrance de la licence soit étudiée de très près.

\* L'annexe N concernant les Commissaires et les Directeurs de Course a été définitivement mise au point par Mr DRUET et devra être imprimée aussi rapidement que possible. Le Comité accepte plusieurs nominations d'officiels internationaux en accord avec les Présidents de Commissions.

\* Mr LESUEUR fait savoir qu'une Commission Ministérielle de la pratique de la moto a été créée sous la direction effective du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. Une distinction a été établie entre les deux roues "utilitaires" et le sport. Si les représentants des différents ministères font preuve de compréhension, il y a lieu de noter une certaine réticence de la Prévention Routière.

\* Il est convenu qu'un règlement de Championnat de France des marques sera étudié, comportant deux secteurs différents : celui des machines de route et celui des machines tout-terrain.

\* Il est enfin souhaité que les clubs qui disposent de terrains permanents de Moto-Cross les ouvrent à une majorité de jeunes pratiquant la discipline souvent sans aucun contrôle, à travers la nature ou dans des carrières désaffectées, ce qui constitue une source de danger. Mr QUEIREL demande à ce que des licences à la journée soient prévues à l'occasion de ces séances d'entraînement.

10 Juin.

\* Monsieur LESUEUR donne connaissance au Comité des propositions de tarification pour 1978, en insistant tout particulièrement sur la situation économique que nous connaissons l'an prochain en raison des élections législatives : beaucoup de promesses et une flambée de prix. Mr SAVOYE pense qu'il serait bon, au lieu d'augmenter les prix, de voir si des "postes" ne sont pas en excès de dépenses et y remédier. Mr BOUVRON est chargé d'étudier les possibilités d'économies sur certains d'entre eux.

En définitive les licences seront majorées de 30 frcs pour pallier à l'augmentation générale des tarifs d'assurances, les droits d'inscription sont augmentés, la caution est doublée et les forfaits des grandes épreuves officielles sérieusement revalorisés : le Grand Prix de France de Vitesse passe de 50.000 à 80.000 frcs, le Prix F.I.M. 750 et le Prix d'Endurance passent de 25.000 à 35.000 frcs. Les Grands Prix de Moto-Cross sautent de 12.000 à 15.000 frcs.

\* Suite à un incident advenu avec un membre du personnel de la F.F.M., Mr SAVOYE annonce qu'il est démissionnaire de son poste de Président de la Commission des Circuits depuis la veille au soir. Il est toutefois donné lecture des propositions présentées par ladite commission qui comportent des répercussions au niveau des inscriptions au calendrier 1978, à savoir :

- a) tout organisateur d'une épreuve internationale sur circuit permanent devra obligatoirement organiser une journée de course nationale, inclure les classes 125, 250, 500 et 750cc. dans la mesure où ledit circuit est autorisé à les recevoir.
- b) tout organisateur d'une manifestation internationale sur circuit non permanent programmée sur deux jours devra obligatoirement faire disputer soit deux courses nationales, soit une course Open dans le cadre de son meeting.
- c) tout organisateur d'une manifestation internationale sur circuit non permanent programmée sur une seule journée devra obligatoirement faire disputer soit une course nationale, soit une course Open.

Les droits d'engagement dans les épreuves nationales ne seront plus remboursés aux pilotes qualifiés. Les courses nationales comporteront désormais des essais qualificatifs à la place, et non plus aux temps, pour éviter les services de chronométrage trop importants.

\* Mr van LAERE indique qu'il ne connaît aucun problème au niveau de sa Commission qui étudiera lors de sa prochaine réunion les licences à la journée pour les séances d'entraînement, les Promosport en Cross, les cross hivernaux, l'imposition aux organisateurs de Grand Prix d'incorporer à leur programme une épreuve du Championnat Senior ou Junior etc...

\* Mr BOUAT avoue que le Moto-Ball lui cause de gros problèmes, précisant qu'à une manière générale les clubs se tiennent à l'écart de tout ce qui est fédéral. Il aimerait que les Ligues prennent des contacts plus sérieux avec eux.

\*  
? RENAULT

mesure

\* Mr SEERY annonce que sa Commission a décidé de confier à deux responsables, chacune des deux disciplines dont elle a à s'occuper. Mr NEVEU a été désigné comme responsable de la section de Trial et Mr DOUMECQ-LACOSTE de la section Enduro.-  
 \* Mr FRAGNAUD regrette d'avoir connu quelques difficultés avec l'organisation du Championnat de Grass-Track qui se dispute pour la première année, mais il garde bon espoir de résoudre prochainement les problèmes restants.

18 Mars

1978

\* Election de Mr DOUMECQ-LACOSTE à la présidence de la Commission de Trial et de Mr GLAUS à celle de la Commission d'Enduro. Election des membres de ces deux commissions, enfin constituées.

\* Tourisme : L'ensemble des clubs a enregistré avec satisfaction une dotation IGOL et le rétablissement du Championnat de France sur six épreuves. Des sous-commissions fonctionnent actuellement pour mettre au point une nouvelle réglementation des concentrations et des activités parallèles de plaisir.

\* Moto-Cross : Le système des cross hivernaux a bien pris, permettant aux coureurs de ne pas perdre le rythme de la compétition. Le problème reste celui des épreuves de masse, style Enduro du Touquet; les Commission de Moto-Cross et d'Enduro vont collaborer à l'établissement d'un règlement visant ce genre d'épreuves.

\* Vitesse : Mr ARDOIN ayant remplacé Mr SAVOYE à la présidence de la Commission des Circuits, fait savoir qu'une dotation du Bureau, de l'ordre de 30.000 frcs, va permettre d'attribuer en 1978 un prix de 10.000 frcs au premier national classé en 125, 250 et 750cc. Pour 1979, une somme identique sera attribuée à deux pilotes nationaux passant en inter pour leur permettre de débiter dans de bonnes conditions leur saison internationale. Le troisième prix récompensera une prestation exceptionnelle. Pour 1980, le crédit sera en principe affecté à la classe 50cc et aux sidecars.

\* Moto-Ball : Le problème essentiel reste la composition des équipes Cadets imposées à toute équipe de Division Nationale. Le manque de fonds pour l'achat des machines a fait reculer le projet.

\* Technique : Mr COUTURIER regrette que les décisions prises par les Commissaires techniques ne soient pas toujours considérées avec l'attention désirable par les officielles sur les lieux d'épreuves. Le fait de donner le départ à certaines machines non-conformes risque de provoquer un certain découragement chez ses collègues.

\* Le Comité décide de créer la Ligue de Nouvelle-Calédonie.

\* le rôle du délégué sur les épreuves est clairement défini. Il a pour mission de conseiller, d'observer, de concilier, mais il ne peut en aucun cas être chargé d'une mission d'exécution, puisque l'organisateur et le Directeur de course sont responsables du déroulement de la manifestation près des Pouvoirs publics.

- Des recherches sont entreprises aux fins d'acquisition de nouveaux locaux, ceux existant étant devenus manifestement trop réduits.

\* Mr QUEIREL demande à nouveau que la Fédération définisse une politique plus précise en ce qui concerne la Moto verte. En effet, si les épreuves sportives rencontrent un accueil favorable près des Autorités administratives, le pullulement anarchique des machines tout-terrain entraîne des réactions de rejet de la part des populations.

9 Juin.

\* De nouveaux locaux ayant été visités et inspectés par les membres du Comité, il est décidé de recourir à un emprunt pour l'acquisition rapide d'un ensemble immobilier sis Avenue Parmentier. Le transfert du siège social devrait s'effectuer vers le mois de Juillet.

\* En sus des augmentations des forfaits des grandes épreuves officielles proposées par les Commissions de Vitesse et de Moto-Cross, le Comité décide un relèvement général des forfaits de toutes les autres manifestations. Le droit fixe de cotisation-club est porté à 400 frcs et la cotisation par membre à 4 frcs. Il est également décidé d'imposer un droit supplémentaire de 200 frcs pour toute inscription en cours d'année et de 500 frcs pour tout changement de date d'épreuve quelque soit la discipline et la catégorie.

4 Novembre VICHY

\* Importante discussion sur le fait qu'à Coulommiers des motards indépendants tournent librement, sans assurance responsabilité civile ou individuelle, avec un service d'ordre gracieux, au mépris de toute obligation fédérale. Le Comité décide qu'il convient d'imposer la présence de la Fédération partout où des cas semblables existent et il est convenu de demander un rendez-vous à cet effet au Ministre des Sports. Mr ARDOIN demande que soient suspendus tous les licenciés qui participent à ces manifestations.

\* Circuits : La Commission a décidé de comptabiliser certains points acquis dans les Grands Prix pour le classement du Championnat de France. Son Président met en évidence les performances de plusieurs de nos pilotes dans les épreuves du Championnat du Monde et tout particulièrement MMrs LEON et CHEMARIN, Alain MICHEL, Christian SARRON etc... C'est en fonction du nombre réduit de participants qu'un championnat Open 125cc. a été créé. (Inters et Nationaux confondus)

\* Moto-Cross : Les résultats de 1978 sont homologués, aucun problème majeur n'étant advenu lors du déroulement des Championnats. La Commission demande à ce que lui soient rattachées les épreuves d'Endurance tout-terrain et souhaite qu'un certain nombre de circuits soient considérés comme permanents, afin que les pilotes puissent venir s'y entraîner tout en étant couverts par leur licence.

N.B. En ce qui concerne l'attribution de l'Enduro tout-terrain à telle ou telle commission, le Comité décidera ultérieurement que lorsqu'il y aura course (notion de meilleur temps), le règlement sera dans l'optique du Moto-Cross. Lorsqu'au contraire, le classement sera obtenu par des points de pénalisation, l'optique sera celui de l'Enduro.

\* Trial : Mr DOUMECQ-LACOSTE estime que l'annexe E de Trial mérite une nécessaire refonte. Il aimerait mettre sur pied une sorte de coupe inter-ligues qui pourrait devenir plus tard une manifestation de prestige. La Commission s'émue de la prolifération des épreuves "Initiation" qui finissent par freiner l'organisation de véritables épreuves sportives.

\* Enduro : Mr GLAUS expose qu'après bien des vicissitudes le règlement général de l'Enduro est à peu près satisfaisant et les résultats de la saison sont en conséquence homologués. Il croit pouvoir avancer que Mr CORNET et le M.C. d'Auvergne seraient candidats à l'organisation des I.S.D.T. en 1980.

\* Moto-Ball : Le problème des Cadets reste entier. Après avoir décidé de suspendre les clubs qui refusaient de constituer une équipe de jeunes, il a été finalement convenu, dans un but d'apaisement, de réunir les capitaines de toutes les équipes de Moto-Ball afin d'ouvrir un débat sur l'avenir de ce Sport.

\* Tourisme : la Commission a décidé de supprimer le mot "concentration" et d'adopter la dénomination "Championnat National de Tourisme". Seuls pourront y participer les clubs affiliés à l'exclusion de tout autre participant. La randonnée F.F.M. prévue à Ajaccio et qui n'a pu s'y tenir, sera organisée en 1979 en Alsace. 130 motocyclistes français ont participé au Rallye de la FIM en Italie. En ce qui concerne la Régularité (que la Commission des Circuits a confiée au Tourisme) Mr BOLLÉE a remanié le règlement du Championnat de manière à faire ressortir la Régularité pure, les épreuves annexes n'étant plus intégrées au classement, à quelque titre que ce soit.

\* A.S.F.F.M. Mr MOREAUX donne le bilan de l'activité de sa Commission qui s'établit pour 1978 à 17 épreuves, soit en Promosport 8 circuits, 3 courses d'Endurance et 6 courses de côte. 1110 licenciés ont participé aux différentes courses de promotion. Il fait part des différentes modifications apportées à l'organisation du Tour de France.

\* Technique : Mr COUURIER traite essentiellement des nouvelles normes de construction des sidecars et des innovations intégrées au règlement des machines de Sport, rendues nécessaires par le grand nombre de perturbations advenues en 1978.

\* F.I.M. Mr CORNET rapporte que la F.I.M. a maintenu à 500cc. la cylindrée maximum de la classe sidecar et fixé à 1000cc celle de l'Endurance, alors que la France avait demandé qu'elle fut portée à 1200cc. Il indique encore que pour les épreuves d'Endurance, le minimum de distance à parcourir sera de 600 kms et qu'un pilote ne pourra plus piloter plus de deux heures consécutives. La classe 350cc. est supprimée.

- Médical : Le Docteur GANNAY indique qu'en raison d'un décret pris par le Ministre de la Jeunesse et des Sports, chaque Fédération est tenue d'avoir une commission médicale et que Mr LESUEUR lui a demandé d'en assurer la présidence. Dans un avenir plus lointain, les certificats médicaux d'aptitude au sport devront être visés par des médecins titulaires d'un brevet de médecine sportive.

26 Février

- \* Un différend sérieux advenu entre la Ligue d'Auvergne et le Moto-Club du même nom, que le Comité tente de comprendre et que Mr LESUEUR va s'efforcer de solutionner, risque de remettre en cause les organisations de Mr CORNET à Charade et ailleurs.
- \* Il est précisé que le service médical de la F.F.M. annoncé à Vichy comporte une année de préparation et que rien ne sera changé sur le plan administratif avant 1980. Il recevra une subvention directement du Ministère.
- \* Une association pour la pratique de la moto a été créée avec la bénédiction du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il semble qu'elle ait déjà reçu des subventions et qu'elle ait été choisie pour gérer le futur circuit de Tremblay les Gonesse (Carole).

28 Mai.

- \* Mr LESUEUR annonce qu'une nouvelle augmentation de l'ensemble des tarifications F.F.M. est à prévoir et qu'il a été procédé à une étude dans ce sens par le trésorier et les services administratifs. Le montant des forfaits est relevé pour les grandes épreuves internationales. Il en est de même pour les licences à la journée, certains droits de calendrier et les cotisations-club. Le Ministère ayant octroyé une subvention de 50.000 frcs, il est décidé qu'elle sera répartie entre les clubs organisateurs de promosport, d'épreuves de sélection de Trial et aux clubs de Moto-Ball pour la constitution d'équipes Cadets.
- \* Un projet est en cours d'établissement en vue d'organiser pendant toute une semaine et dans une même région des compétitions pour toutes les disciplines motocyclistes. Ces "Jeux Motocyclistes" pourraient être mis sur pied dès 1981.
- \* Très bons résultats de la F.F.M. au Rallye International qui s'est tenu à Maastricht: 15 médailles Méritum ont été attribuées aux participants français
- \* Excellente prestation de l'Equipe de France de Moto-Ball qui n'a échoué devant l'Equipe Russe en finale de la Coupe d'Europe.
- \* Bon succès également du Tour de France qui comportait cette année la participation de pilotes régionaux sur l'itinéraire traversant leur région.
- \* Mr van LAERE demande à ce qu'une action soit entreprise par la F.F.M. aux fins de faciliter l'engagement des crossmen français dans les Grands Prix.

4 Novembre : Vichy

Il est décidé de ne pas établir de procès-verbal du congrès afin d'éviter les interprétations fâcheuses des décisions de commissions qui seront étudiées, voire homologuées, lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

8 Décembre: Comité - Compte-rendu des commissions.

\* Moto-Cross. Mr van LAERE souligne son désir de mettre sur pied des stages d'entraînement pour les Equipes de France, d'augmenter le nombre des membres de sa commission, de voir pris en charge à 50% les commissaires techniques, de diminuer de moitié le forfait des épreuves de qualification, d'obtenir de petites subventions pour les Coupes des Provinces de France, enfin de revoir le tarif de déplacement des délégués sur les épreuves de Championnat.

MMrs LESUEUR et BOUVRON lui font ressortir qu'il n'est pas possible <sup>de prévoir</sup> un plan financier sérieux si les commissions au mois de Décembre demandent la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses. Il est finalement décidé que pour 1980 les budgets des commissions seront établis dans leur ensemble avec une augmentation moyenne de 10% par rapport à 1979.

- Circuits : Il est précisé que la clause du règlement prescrivant aux machines d'une cylindrée supérieure à 125cc. de ne courir que sur des circuits d'un développement supérieur à 2 kms et d'une largeur minimum de 7 m. est applicable non seulement aux épreuves du Championnat mais à toutes les courses sur circuit disputées en France. Les Promosport ayant accepté de recevoir une douzaine de courses du Championnat National, il est admis que les qualifications s'effectueront à la place et non au temps pour des raisons budgétaires. Mr ARDOIN annonce que sa commission a mis au point un règlement d'un Championnat de France des Rallyes comportant des épreuves de classement. La Commission de Tourisme ayant de son côté établi un règlement visant la Régularité pure, une longue discussion s'instaure en conclusion de laquelle les deux Championnats seront lancés en 1980, mais une sous-commission étudiera la question, pour tenter de parvenir à une harmonisation possible entre les deux conceptions.



\* Technique. Mr COUTURIER fait connaître son intention d'organiser un stage pour la formation des Commissaires Techniques et se félicite de l'application du Règlement des machines de Sport lors de la saison passée.

\* Enduro. Compte-tenu de l'organisation en France des Six Jours Internationaux en 1980, Mr GLAUS souhaiterait pouvoir faire, pour l'Equipe de France, un effort particulier de préparation. Mr BOUVRON se réserve d'examiner particulièrement cette demande, certaines sommes prévues à titre exceptionnel incorporant les frais de participation de l'Equipe de France aux Six Jours.\* Rejoint par Mr DOUMECQ, Mr GLAUS demande au Comité de bien vouloir réexaminer le prix de la licence à la journée et surtout sa répartition interne. De nombreux clubs ont en effet fait savoir que la somme qui leur était attribuée était trop faible pour couvrir les frais d'organisation d'épreuves. Après une longue discussion, il est convenu que le prix de ladite licence demeurera inchangé en 1980, soit 100 frs répartis comme suit : F.F.M. 30 frs - M.N.S. 20 frs - Ligue 15 frs - Club 35 frs.

\* Trial. Mr DOUMECQ-LACOSTE n'a pas de grosses constatations à formuler, précisant que sa commission s'est cependant livrée à une étude très sérieuse des structures du Trial, et établi un plan destiné à porter son fruit sur une période minimum de trois ans. Elle s'est intéressée à une nouvelle forme d'épreuves se déroulant sur des espaces restreints et sans inter-zones. Il insiste une nouvelle fois pour que l'on garde à l'Initiation son caractère bien particulier, et que l'on ne profite pas de ces organisations pour les transformer en véritables championnats de Ligue, c'est à dire des épreuves d'un niveau sportif supérieur.

\* Moto-Ball. Mr BOUAT rappelle qu'une crise sérieuse vient de secouer la discipline, mais il espère que tout rentrera prochainement dans l'ordre. Il se félicite qu'au cours de la saison écoulée, la plupart des clubs ont créé des Equipes de Cadets et qu'il n'y ait eu qu'un minimum d'incidents.

\* Mr LESUEUR indique qu'il poursuit ses démarches pour être reçu par le Ministre des Sports. Il compte protester contre les organisations sauvages qui se déroulent en France sans l'accord de la F.F.M. Mr MOREAUX lui succède pour préciser que le circuit de Tremblay les Gonesse n'étant pas homologué et le club l'administrant non encore affilié, les pilotes ou les officiels qui participent ou prêtent leur concours ne sont pas couverts par leur licence.

\* Il est convenu que les clubs organisant une séance d'entraînement ou un stage s'étalant sur deux jours acquitteront une prime de 300 frs et verseront simplement 100 frs par journée supplémentaire. Un club qui souhaite utiliser son terrain pour l'année versera une somme forfaitaire de 1500 frs.

### 1980

\* 30 Avril. Visite annoncée de Mr SOISSON, Ministre de la Jeunesse et des Sports, puis annulée en dernière minute. Bien qu'il ait confirmé par courrier l'habilitation de la F.F.M. quant aux autorisations d'épreuves, d'aucuns manifestent leur scepticisme face à ce document. Un nombre toujours croissant d'épreuves ne cesse effectivement d'être organisées ci et là sous le couvert de l'U.F.O.L.E.P.

\* Une convention avait été signée entre les dirigeants de cet organisme et ceux de la F.F.M. visant les épreuves de deuxième catégorie ou de 50cc. Il s'est avéré par la suite que des courses de Moto-Cross attirant nombre de jeunes séduits par le très faible prix de la licence et la possibilité fréquente de courir, se sont vu organisées par des clubs nouvellement créés, souvent appuyés par des municipalités, mais dans des conditions parfois anarchiques. Il est décidé en conséquence de solliciter l'arbitrage du Ministre et de faire savoir à l'U.F.O.L.E.P. que la F.F.M. entend voir respecter à la lettre la convention évoquée ci-dessus.

\* Le projet de budget 1981 supposant de nouvelles augmentations sera étudié le 16 Juin.

\* 16 Juin. Après un exposé de M<sup>rs</sup> LESUEUR et BOUVRON, le Comité relève le montant du forfait pour les épreuves d'Endurance style Bol d'Or ou 24 Heures du Mans, ainsi que celui des Grands Prix de Moto-Cross 250 et 500cc. Augmentation générale des droits de calendrier et du prix des licences.

\* Le bilan 1979 comporte un déficit de 184.000 frs, mais l'exercice 1980 devrait être meilleur.

\* Intervention de la Sécurité Sociale dans le domaine du chronométrage fédéral avec un relèvement obligatoire important. Des discussions sont en cours avec différents ministères, toutes les fédérations ayant à faire face à ce genre de problème.